

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 13 novembre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 12 novembre 2013

2013 DASES 659G Signature d'une convention d'occupation du domaine public avec l'association des anciens élèves d'Alembert pour la mise à disposition d'un local situés au Centre d'Education et de Formation Professionnelle d'Alembert; 150, avenue Thibaud de Champagne (77144 Montevrain),

M. Romain LEVY, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.34-11-1 et suivants ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L. 2122-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 30 octobre 2013, par lequel Monsieur le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, propose la signature d'une convention d'occupation du domaine public avec l'association « des anciens élèves d'Alembert » pour la mise à disposition d'un local situés au Centre d'Education et de Formation Professionnelle d'Alembert; 150, avenue Thibaud de Champagne, Montevrain (77144) ;

Sur le rapport présenté par M. Romain LEVY, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Monsieur le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil général, est autorisé à signer une convention d'occupation du domaine public avec l'association « des anciens élèves d'Alembert » pour la mise à disposition d'un local situés au Centre d'Education et de Formation Professionnelle d'Alembert, 150, avenue Thibaud de Champagne, Montevrain (77144), à titre gracieux portant le montant de l'aide en nature à 1 750 euros.